



**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975
et
**RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION
SUPPLÉMENT N° 7F (A/31/7/Add.6)

NATIONS UNIES



**FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT**

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975

et

RAPPORT DU COMITÉ
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE ET UNIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 7F (A/31/7/Add.6)

NATIONS UNIES

New York, 1976

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Pages</u>
Lettres d'envoi	iv
I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975	1
II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	6
III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975	7
Etat I. Etat comparatif de l'actif, du passif et des fonds inutilisés au 31 décembre	8
Etat II. Etat comparatif des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975	9
Tableau 1 Placements au 31 décembre 1975	10
Tableau 2 Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1975	11
Tableau 3 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des dépenses et des engagements au titre des activités relevant du programme et des activités relevant de la réserve du programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 ..	12
Tableau 4 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des montants alloués, des dépenses engagées et du solde des fonds inutilisés au titre des dépenses du programme et au titre de l'appui au programme du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975	13
Tableau 5 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des dépenses et engagements et du solde des fonds inutilisés de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les éta- blissements humains pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975	14
IV. ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER ET AUX COMPTES POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975	15
V. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18

LETTRES D'ENVOI

Le 26 mars 1976

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 11.4 du Règlement financier, tel qu'il a été modifié par la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport financier et les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice 1975, que j'approuve par les présentes.

Des exemplaires de ces états financiers sont également transmis au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Le Directeur exécutif,
(Signé) Mostafa K. TOLBA

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
Organisation des Nations Unies
New York

Le 25 juin 1976

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 présentés par le Directeur exécutif. Ces états ont été examinés par les commissaires aux comptes qui ont donné leur opinion.

Je vous adresse en outre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice 1975.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

L'Auditeur général du Canada
et Président du Comité des
commissaires aux comptes
de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) J. J. MACDONELL

Monsieur le Président de
l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

I. RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975

1. Le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement a l'honneur de présenter ci-joint le rapport financier sur les comptes du Fonds du PNUE pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 :

ETAT I. Etat de l'actif, du passif et des fonds inutilisés

ETAT II. Etat des recettes et des dépenses

TABLEAU 1 Placements

TABLEAU 2 Etat des contributions annoncées non recouvrées

TABLEAU 3 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des dépenses et des engagements au titre du programme et des activités relevant de la réserve du programme

TABLEAU 4 Etat récapitulatif des crédits ouverts, des montants alloués, des dépenses engagées et des soldes inutilisés au titre du programme et des dépenses d'appui au programme du Fonds

TABLEAU 5 Etat récapitulatif des montants alloués des dépenses, des engagements et des soldes inutilisés au titre de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains

Situation financière et ressources du Fonds du PNUE

2. A sa troisième session, tenue du 17 avril au 2 mai 1975, le Conseil d'administration du PNUE a examiné et autorisé les allocations révisées nécessaires à l'exécution du programme du Fonds pour 1975 et pour l'exercice biennal 1976-1977.

3. Pour l'exercice 1975, les dépenses ont accusé par rapport aux recettes un excédent net de 2 258 187 dollars. Conformément aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, tout engagement concernant un exercice antérieur et non liquidé est annulé à l'expiration de la période de douze mois qui suit la fin de l'exercice précédent. Un montant de 234 972 dollars a donc été annulé et porté au crédit du Fonds. Les ressources du Fonds s'élèvent à 17 572 741 dollars, déduction faite des montants nécessaires pour les activités relevant de la réserve financière et les autres activités relevant du Fonds; à la fin de 1974, les ressources du Fonds s'élevaient à 21 999 192 dollars.

Engagements au titre des projets approuvés

4. Les engagements non réglés au titre des projets approuvés se répartissent comme suit :

	<u>Dollars</u>
Solde des engagements au 1er janvier 1975	9 245 320
<u>A ajouter</u> : Projets approuvés en 1975	<u>34 701 828</u>
	43 947 148
<u>A déduire</u> : Dépenses effectives, PNUE	<u>12 943 250</u>
Solde des engagements au 31 décembre 1975	<u>31 003 898</u>

5. Ce montant peut être ventilé par exercice et représente un passif à valoir sur les ressources futures du Fonds :

	<u>Dollars</u>
1976	20 553 318
1977	8 702 230
1978	1 748 350

Garde des fonds

6. En sa qualité de responsable de la garde des fonds du PNUE, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a continué de recevoir les contributions des gouvernements et de placer les fonds qui n'étaient pas immédiatement nécessaires. Les fonds ont été virés au Directeur exécutif selon que de besoin, en fonction des opérations du PNUE.

7. Les contributions en espèces reçues des gouvernements au cours de l'exercice se sont élevées à 16 858 097 dollars contre 17 777 023 dollars en 1974. Le revenu des placements à court terme s'est élevé à 973 987 dollars en 1975 contre 621 866 dollars pour l'exercice précédent. Les fonds virés au Directeur exécutif au cours de l'exercice se sont élevés au total à 11 750 000 dollars.

Gestion et programme du Fonds

8. En 1975, les crédits alloués par le Conseil d'administration ont été utilisés de la façon suivante :

	<u>Crédits ouverts</u>	<u>Utilisation</u>	<u>Crédits inutilisés</u>
	(En milliers de dollars des Etats-Unis)		
Activités relevant du programme du Fonds	21 700	12 388	9 312
Réserve du programme du Fonds	1 000	555	445
Dépenses du programme et dépenses d'appui au programme	<u>5 221</u>	<u>5 083</u>	<u>138</u>
1975	<u>27 921</u>	<u>18 026</u>	<u>9 895</u>
1974	<u>22 501</u>	<u>8 148</u>	<u>14 353</u>

Prix international pour la contribution la plus notable
dans le domaine de l'environnement

9. Par sa résolution 3003 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale a créé un prix international dans le domaine de l'environnement. En 1974, le Gouvernement iranien a versé une contribution en espèces de 27 000 dollars pour constituer un fonds destiné à financer le prix et les dépenses connexes : en 1975, il a annoncé le versement d'une somme supplémentaire de 30 000 dollars pour permettre de porter le montant du prix à 50 000 dollars. L'intérêt accumulé (1 631 dollars) a été porté au crédit du compte du prix.

Fonds de roulement (information)

10. Le Conseil d'administration a créé le Fonds de roulement dans le but de financer la préparation, la production et la distribution de documents d'information du PNUE, cette activité devant devenir une opération autonome.

11. Une somme de 12 800 dollars a été engagée pour créer et distribuer une publication et les recettes encaissées en 1975 se sont élevées à 900 dollars.

Construction de locaux temporaires du PNUE à Gigiri

12. Le Gouvernement kényen a mis un terrain de 5,4 hectares à la disposition du PNUE pour la construction d'un siège temporaire. Les travaux ont commencé le 1er juillet 1975 et les huit bâtiments étaient achevés et occupés à la mi-décembre 1975. Le Gouvernement kényen a versé une contribution de 6 millions de shillings kényens (équivalant à 738 916 dollars des E.-U.) au titre des frais de construction; le Fonds du PNUE a avancé une somme de 1 150 000 dollars remboursable en 6 ans (1976-1981) au moyen de crédits ouverts chaque année au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et au budget des dépenses du programme et des dépenses d'appui au programme du Fonds du PNUE. La différence entre le coût prévu et le coût effectif (6 896 dollars) a été compensée par les économies réalisées au titre du budget du programme du Fonds et des dépenses d'appui au programme pour 1975.

Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les
établissements humains

13. Conformément aux recommandations du Conseil d'administration, l'Assemblée générale a adopté le 16 décembre 1974 sa résolution 3327 (XXIX), portant création de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains à compter du 1er janvier 1975. En application des paragraphes 12 et 13 du document UNEP/GC/36 du Conseil d'administration, le Directeur exécutif a ouvert un compte distinct auquel les ressources financières de la Fondation sont inscrites et comptabilisées. Comme il est indiqué dans l'état I, un premier crédit de 600 000 dollars prélevé sur le Fonds du PNUE a été inscrit à ce compte, ainsi qu'une première contribution annoncée de 5 000 dollars. Les engagements et les dépenses effectives s'élevaient à 307 930 dollars au total à la fin de 1975, ce qui laissait un solde inutilisé de 297 070 dollars au 31 décembre 1975.

Questions budgétaires

14. Une économie nette de 137 991 dollars a été réalisée au titre des dépenses du programme et des dépenses d'appui au programme du Fonds.

15. On trouvera ci-après des explications succinctes concernant certains des postes les plus importants, tels qu'ils figurent dans le tableau 4.

Traitements et salaires et dépenses communes de personnel

16. Le crédit ouvert s'élevait à 3 069 000 dollars; une économie de 143 354 dollars a été réalisée, ce qui est dû essentiellement aux retards intervenus dans le recrutement et les mouvements de personnel.

17. Le dépassement de crédit de 115 659 dollars correspond aux besoins effectifs des bureaux de liaison et des bureaux régionaux au cours de l'exercice, ce qui est dû au développement des activités dans les régions. La situation en ce qui concerne les postes vacants n'a pas permis d'utiliser temporairement les postes permanents pour répondre à ces besoins; on a donc dû employer des fonds destinés à financer du personnel temporaire, étant entendu quesi ces besoins se maintenaient à l'avenir, il serait demandé de créer des postes permanents.

18. Il convient de souligner qu'au 31 décembre, un montant de 183 031 dollars avait été économisé au titre des consultants et des groupes spéciaux d'experts.

Achat de mobilier et de matériel

19. Il a fallu acheter du nouveau mobilier et du matériel supplémentaire pour les locaux temporaires du PNUE, ce qui a entraîné un dépassement de crédit de 269 986 dollars. On se souviendra que lorsqu'il était établi au Centre de conférences Kenyatta le PNUE se proposait d'acheter au gouvernement hôte le mobilier utilisé au Centre. A la suite du déménagement à Gigiri, ce mobilier n'a pas pu être acheté. En conséquence, le Directeur exécutif a autorisé des dépenses ne dépassant pas 300 000 dollars au titre des dépenses imprévues afférentes à l'installation dans les nouveaux locaux. Ces dépenses devaient être compensées par les économies globales prévues au titre des dépenses du programme et des dépenses d'appui au programme du Fonds pour 1975.

Budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

20. Le montant total du crédit révisé ouvert au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1974-1975 pour couvrir le coût du "petit secrétariat" a été fixé à 5 274 000 dollars. Au cours de l'exercice biennal on a dépensé au total 4 890 117 dollars, ce qui a représenté une économie de 383 883 dollars à la fin de cette période. Les comptes et le rapport correspondant au budget ordinaire figurent aux tableaux 1, 2, 3 et 4 de l'état I du rapport financier et des comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1975 (chap. 16).

Mesures prises à la suite des observations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport 1/ à l'Assemblée générale lors de sa trentième session sur les comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974

Procédures de contrôle interne

21. Le Directeur exécutif a pris note des observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes figurant aux paragraphes 7 à 30 du document contenant le rapport financier et les comptes pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes 2/.

22. Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration, à sa quatrième session qui s'est tenue à Nairobi du 30 mars au 14 avril 1976, un rapport sur les efforts faits pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 7 F (A/10007/Add.6).

2/ Ibid., chap. IV.

II. OPINION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons examiné les états financiers ci-après, numérotés I et II et dûment identifiés, ainsi que les tableaux y relatifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975. Nous avons, notamment, effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondages des écritures comptables et autres pièces justificatives que nous avons jugées nécessaires en l'occurrence. A la suite de cet examen, notre opinion est que les états financiers rendent bien compte des opérations financières comptabilisées pour l'exercice, lesquelles opérations étaient conformes au Règlement financier et aux autorisations des organes délibérants, et qu'ils représentent bien la situation financière au 31 décembre 1975.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONELL

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ-ZULETA

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1976

III. COMPTES DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975

Etat comparatif de l'actif, du passif et des fonds inutilisés au 31 décembre

(En dollars des Etats-Unis)

<u>Actif</u>	<u>1975</u>	<u>1974</u>	<u>Passif et réserves</u>	<u>1975</u>	<u>1974</u>
Disponible en banque et encaisse	757 285	444 162	Sommes à payer	304 556	178 280
Lettres de crédit	1 800 000	3 200 000	Réserve pour engagements non réglés	3 384 330	634 952
Placements (tableau 1)	18 036 169	13 263 885	Réserve financière	2 200 000	1 650 000
Intérêts échus des placements	264 714	82 541	Contributions comptabilisées d'avance (tableau 2)	64 487 184	66 722 911
Contributions annoncées à recevoir des gouvernements (tableau 2)	69 756 397	74 697 525	Dû au Fonds général de l'Organisation des Nations Unies	2 286 708	673 478
Sommes à recevoir et dépenses payées d'avance	551 016	199 700	Dû au Fonds de roulement (Information)	100 900	-
			Dû au compte pour travaux de construction en cours	447 077	-
			Dû à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	353 454	-
			Fonds d'affectation spéciale du PNUÉ pour l'attribution d'un prix international dans le domaine de l'environnement	28 631	27 000
			Solde des fonds inutilisés	73 592 840	69 888 621
			Solde disponible au 1er janvier	21 999 192	10 036 873
			<u>A ajouter</u> : Revenus provenant de l'annulation d'engagements non liquidés de l'exercice antérieur	234 972	153 512
			<u>A déduire</u> : Virement à la réserve financière	550 000	(1 100 000)
			Avance pour la construction de locaux temporaires (Gigiri)	1 150 000	-
			Allocation au Fonds de roulement (Information)	100 000	-
			Allocation à la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	600 000	(2 400 000)
			Dépenses au titre des activités préparatoires à la Conférence (Stockholm)	(3 236)	-
			Excédent des dépenses sur les recettes (état II)	(2 256 187)	12 966 833
			Solde disponible au 31 décembre	17 572 741	21 999 192
	<u>91 165 581</u>	<u>91 887 813</u>		<u>91 165 581</u>	<u>91 887 813</u>
			<u>Fonds de roulement (Information)</u>		
A recevoir du Fonds du PNUF	100 900	-	Réserve pour engagements non réglés	12 800	-
			Allocation du Fonds du PNUF	100 000	-
			Autres recettes	900	-
			Dépenses	(12 800)	-
			Solde disponible au 31 décembre	88 100	-
	<u>100 900</u>	<u>-</u>		<u>100 900</u>	<u>-</u>
			<u>Travaux de construction en cours - locaux temporaires de Gigiri</u>		
A recevoir du Fonds du PNUF	447 077	-	Sommes à payer - retenues	79 273	-
Sommes à recevoir - impôts sur les ventes	34 760	-	Réserve pour engagements non réglés	406 138	-
Dépenses et engagements	1 899 386	-	Avance du Fonds du PNUF	1 150 000	-
			Don du Gouvernement kényen	738 916	-
			Crédit ouvert au titre des dépenses du programme et des dépenses d'appui au programme du Fonds	6 896	-
	<u>2 381 223</u>	<u>-</u>		<u>2 381 223</u>	<u>-</u>
			<u>Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains</u>		
Contributions annoncées à recevoir	5 000	-	Réserve pour engagements non réglés	61 384	-
A recevoir du Fonds du PNUF	353 454	-	Fonds inutilisés :		
			Allocations du Fonds du PNUF	600 000	-
			Contributions de gouvernements	5 000	-
				605 000	-
			<u>A déduire</u> : Dépenses et engagements	(307 930)	-
			Solde des fonds inutilisés	297 070	-
	<u>358 454</u>	<u>-</u>		<u>358 454</u>	<u>-</u>

CERTIFIÉ EXACT :

Le Directeur exécutif adjoint et
Directeur du Fonds pour
l'environnement,

(Signé) R. B. STEDMAN

Nairobi, le 26 mars 1976

Etat comparatif des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>1975</u>	<u>1974</u>
<u>Recettes</u>		
Contributions reçues des gouvernements (tableau 2)	14 152 697	20 483 915
Contribution de contrepartie au titre de certains projets (Office suédois de développement international)	554 895	60 000
Dons de sources privées	518	305
Revenu des placements	973 987	621 866
Remboursement de sommes versées au titre des projets pour l'exercice antérieur ou les exercices antérieurs	83 162	10 396
Autres recettes	38 449	7 610
Total des recettes	<u>15 803 708</u>	<u>21 184 092</u>
<u>A déduire : Dépenses</u>		
Activités relevant du programme du Fonds (tableau 3)		
Dépenses et engagements	12 388 265	5 430 971
Activités relevant de la réserve du programme du Fonds (tableau 3)		
Dépenses et engagements	554 985	167 027
Dépenses du programme et dépenses d'appui au programme (tableau 4)		
Dépenses et engagements	5 083 009	2 550 095
Autres dépenses :		
Pertes/gains au change	35 636	69 166
Total des dépenses	<u>18 061 895</u>	<u>8 217 259</u>
<u>Excédent des recettes sur les dépenses (déficit) (inscrit à l'état J)</u>	<u>(2 258 187)</u>	<u>12 966 833</u>

CERTIFIE EXACT :

Le Directeur exécutif adjoint et
Directeur du Fonds pour
l'environnement,

(Signé) R. B. STEDMAN

Nairobi, le 26 mars 1976

TABLEAU 1

Placements au 31 décembre 1975En dollars des Etats-Unis

Chemical Bank, 5 p. 100 (compte d'épargne)	1 936 169
Bankers Trust Co., Nassau 7 13/16 p. 100 (au 10 février 1976)	800 000
Bankers Trust Co., Nassau 6 3/4 p. 100 (au 17 mars 1976)	2 000 000
European American Banking Corp., Nassau 7 11/16 p. 100 (au 17 février 1976)	1 000 000
First National City Bank, Nassau 8 1/16 p. 100 (au 30 janvier 1976)	1 500 000
Irving Trust Co., Grande Caïman 7 1/4 p. 100 (au 17 mai 1976)	1 000 000
Irving Trust Co., Grande Caïman 7 5/16 p. 100 (au 18 mai 1976)	3 200 000
Lloyds Bank, Londres 6 3/16 p. 100 (au 2 janvier 1976)	500 000
Lloyds Bank, Londres 7 11/16 p. 100 (au 2 juin 1976)	1 000 000
Manufacturers Hanover Trust Co., Francfort 7 1/2 p. 100 (au 5 janvier 1976)	500 000
Morgan Guaranty Trust, Nassau 7 7/16 p. 100 (au 12 mars 1976)	1 000 000

Equivalent en dollars des Etats-Unis de placements effectués
en yen japonais

Mitsubishi Bank, Tokyo 7 3/16 p. 100 (au 19 avril 1976)	3 600 000
Total	<u>18 036 169</u>

TABLEAU 2

FONDS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Etat des contributions annoncées non recouvrées au 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

Pays	<u>Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1974</u>	<u>Contributions annoncées pour 1975 et ajustements</u>	<u>Contributions annoncées pour des exercices ultérieurs</u>	<u>Montants recouvrés en 1975</u>	<u>Contributions annoncées et non acquittées au 31 décembre 1975</u>
	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars	Dollars
Allemagne, République fédérale d'	-	1 939 538	3 461 538	1 939 538	3 461 538
Argentine	-	40 000	120 000	40 000	120 000
Australie	-	500 000	1 000 000	500 000	1 000 000
Autriche	-	200 000	600 000	200 000	600 000
Belgique	-	250 000	500 000	250 000	500 000
Botswana	-	1 150	1 153	1 150	1 153
Brsil	-	20 000	-	20 000	-
Bulgarie	-	-	13 332	-	13 332
Canada	1 500 000	-	5 000 000	-	6 500 000
Chine	131 579	-	-	131 579	-
Cuba	24 540	24 540	-	49 080	-
Danemark	-	400 000	800 000	400 000	800 000
Espagne	-	200 000	400 000	200 000	400 000
Etats-Unis d'Amérique	5 000 000	-	27 500 000	5 000 000	27 500 000
Finlande	-	200 000	200 000	200 000	200 000
France	-	1 445 783	2 727 272	1 445 783	2 727 272
Ghana	11 023	19 723	-	30 746	-
Grèce	-	-	-	-	-
Hongrie	-	22 989	24 462	22 989	24 462
Inde	-	100 000	-	-	100 000
Indonésie	-	10 000	-	-	10 000
Irak	-	13 573	-	13 573	-
Islande	-	4 000	-	4 000	-
Italie	800 000	-	1 200 000	759 124	1 240 876
Jamaïque	-	4 000	-	4 000	-
Japon	-	2 000 000	5 500 000	2 000 000	5 500 000
Kenya	-	30 000	60 000	-	90 000
Koweït	-	33 300	65 700	33 300	66 700
Lesotho	-	1 000	-	1 000	-
Libéria	-	1 500	-	1 500	-
Luxembourg	-	10 000	-	-	10 000
Malte	-	2 630	-	2 630	-
Mexique	-	200 000	-	200 000	-
Nigéria	40 000	20 000	-	60 000	-
Norvège	-	484 157	860 870	484 157	860 870
Nouvelle-Zélande	70 249	74 530	113 200	144 779	113 200
Pays-Bas	-	300 000	600 000	300 000	600 000
Pérou	-	2 000	-	2 000	-
Philippines	(10 000)	10 000	-	-	-
Pologne	-	50 201	150 602	50 201	150 602
Portugal	-	2 000	6 000	-	8 000
République démocratique allemande	73 469	87 722	238 809	161 191	238 809
République du Sud Viet-Nam	1 000	-	-	-	1 000
République socialiste soviétique de Biélorussie	-	17 544	35 088	-	52 632
République socialiste soviétique d'Ukraine	-	42 105	84 211	-	126 316
Roumanie	-	12 500	8 333	12 500	8 333
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	331 753	425 163	2 694 949	756 916	2 694 949
Sénégal	1 000	104	-	1 104	-
Singapour	-	1 000	2 000	1 000	2 000
Soudan	-	-	-	-	-
Suède	-	1 000 000	2 000 000	1 000 000	2 000 000
Suisse	-	405 268	1 503 759	405 268	1 503 759
Tchécoslovaquie	-	25 554	76 661	-	102 215
Union des Républiques socialistes soviétiques	-	3 449 123	6 898 245	-	10 347 368
Yougoslavie	-	60 000	40 000	28 989	71 011
Zaïre	-	10 000	-	-	10 000
TOTAL GENERAL	7 974 613 a/	14 152 697	64 487 184	16 858 097	69 756 397

a/ Compte tenu d'un ajustement de 66 722 911 dollars au titre de contributions annoncées avant le 31 décembre 1974 pour des exercices ultérieurs.

TABLEAU 3

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des dépenses et des engagements
au titre des activités relevant du programme et des activités relevant
de la réserve du programme pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Crédits ouverts</u> <u>(ventilation)</u>	<u>Dépenses et</u> <u>engagements</u>
<u>I. Activités relevant du programme</u>		
Etablissements humains, santé	5 100 000	3 753 907
Appui	3 250 000	2 989 251
Environnement et développement	2 500 000	1 338 310
Océans	2 300 000	812 894
Energie	300 000	213 727
Gestion écologique	525 000	238 267
Eco-systèmes	4 700 000	1 637 878
Catastrophes naturelles	200 000	124 500
Plan Vigie	2 125 000	1 231 259
Droit de l'environnement	100 000	48 272
Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains	600 000	-
	<hr/>	<hr/>
	21 700 000	12 388 265
	<hr/>	<hr/>
<u>II. Activités relevant de la réserve du programme</u>	1 000 000	554 985
	<hr/>	<hr/>
Total	22 700 000	12 943 250
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

Etat récapitulatif des projets approuvés (engagements)
au 31 décembre 1975

	<u>Dollars</u>
Engagements non réglés au 1er janvier 1975	9 245 320
<u>A ajouter</u> : Projets approuvés en 1975	34 701 828
	<hr/>
	43 947 148
<u>A déduire</u> : Dépenses et engagements en 1975	12 943 250
	<hr/>
Engagements non réglés au 31 décembre 1975	31 003 898
	<hr/> <hr/>

TABLEAU 4

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des montants alloués, des dépenses engagées et du solde des fonds inutilisés au titre des dépenses du programme et au titre de l'appui au programme du Fonds pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>CREDITS OUVERTS</u> <u>(Montants alloués)</u>	<u>DEPENSES ENGAGEES</u>	<u>SOLDE DES FONDS</u>
Traitements et salaires			
Postes permanents	2 213 000	1 916 710	296 290
Personnel temporaire affecté à des tâches générales	106 000	221 659	(115 659)
Consultants	200 000	167 911	32 089
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	45 000	13 497	31 503
Groupes spéciaux d'experts	200 000	48 068	151 932
Dépenses communes de personnel	856 000	1 008 936	(152 936)
Frais de voyage du personnel en mission	364 000	271 791	92 209
Services contractuels (imprimerie)	60 000	39 208	20 792
Frais généraux de fonctionnement	612 000	630 030	(18 030)
Fournitures et accessoires	204 000	181 460	22 540
Achat de mobilier et de matériel	306 000	575 986	(269 986)
Amélioration des locaux	55 000	7 753	47 247
TOTAL	<u>5 221 000</u>	<u>5 083 009</u>	<u>137 991</u>

TABLEAU 5

Etat récapitulatif des crédits ouverts, des dépenses et engagements
et du solde des fonds inutilisés de la Fondation des Nations Unies
pour l'habitat et les établissements humains pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1975

(En dollars des Etats-Unis)

	<u>CREDITS OUVERTS</u> <u>(Montants alloués)</u>	<u>DEPENSES ENGAGEES</u>	<u>SOLDE DES FONDS</u> <u>INUTILISES</u>
Traitements et salaires			
Postes permanents		58 210	
Personnel temporaire			
affecté à des			
tâches générales		1 845	
Consultants		139 242	
Heures supplémentaires			
et sursalaire de nuit		98	
Dépenses communes de			
personnel		56 237	
Frais de voyage du			
personnel en mission		38 877	
Services contractuels		1 900	
Frais généraux de			
fonctionnement		178	
Fournitures et			
accessoires		736	
Acquisition de mobilier			
et de matériel		10 607	
	<u>600 000</u>	<u>307 930</u>	<u>292 070</u>
TOTAL			

IV. ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER ET AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1975

Comptes vérifiés de l'exercice 1974

1. Le rapport financier et les comptes du Fonds des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974, et le rapport du Comité des commissaires aux comptes 3/, ainsi que le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, ont été présentés à l'Assemblée générale à sa trentième session, concurremment avec ceux de six autres programmes ou fonds des Nations Unies.

2. L'Assemblée générale a étudié ces rapports et, le 30 octobre 1975, a adopté la résolution 3370 (XXX) dont le texte est ainsi conçu :

"L'Assemblée générale

1. Accepte le rapport financier et les comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement, pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974, ainsi que l'opinion du Comité des commissaires aux comptes;

2. Prend acte des observations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport;

3. Prie le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement de prendre les mesures correctives qui s'imposeraient eu égard aux observations faites par le Comité des commissaires aux comptes et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires 4/ dans leurs rapports.

3. Le Conseil d'administration, à sa troisième session, a prié le Directeur exécutif "après consultation avec le Secrétaire général, de présenter au Conseil d'administration, à sa quatrième session, des recommandations touchant l'application de la règle financière 214.1 quant aux mesures que doit prendre le Conseil d'administration après examen du rapport financier et des comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du rapport du Comité des commissaires aux comptes" 5/.

4. Le Directeur exécutif a été informé par le Secrétaire général qu'en raison de la date à laquelle ont lieu des sessions du Conseil d'administration, les comptes vérifiés du PNUE seraient nécessairement présentés à l'Assemblée générale avant d'être présentés au Conseil d'administration.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 7 F (A/10007/Add.6).

4/ A/10239, par. 18 à 20.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trentième session, Supplément No 25 (A/10025), décision 41 (III), sect. II, par. 2.

5. Le Directeur exécutif a néanmoins présenté au Conseil à sa troisième session, à titre d'information, le rapport financier et les comptes non vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974. Le rapport financier et les comptes vérifiés ont été acceptés par l'Assemblée générale, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 2 ci-dessus. Le Secrétaire général a informé le Directeur exécutif que le Conseil d'administration devrait prendre note des comptes vérifiés et les approuver puisqu'ils avaient été acceptés par l'Assemblée générale.

6. Le Directeur exécutif désire faire observer que la décision prise par l'Assemblée générale est généralement de nature formelle, et ne comporte normalement pas l'examen détaillé des observations du Comité des commissaires aux comptes. En conséquence, le Conseil d'administration voudra peut-être examiner ces observations et étudier les mesures prises ou envisagées par le Directeur exécutif à leur sujet, compte tenu de la responsabilité qui lui incombe en ce qui concerne les activités du Fonds pour l'environnement. On trouvera dans les paragraphes ci-après le résumé de ces mesures.

7. Le Directeur exécutif a pris note des observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif et s'est efforcé de s'y conformer dans toute la mesure du possible. Plus particulièrement, le Comité des commissaires aux comptes suggérerait la création d'un système d'envoi de fonds permettant de couvrir les besoins de trésorerie des institutions spécialisées, pour une période allant de trois à six mois, ces envois de fonds étant comptabilisés comme avances jusqu'à réception des rapports concernant les dépenses effectives. Le Comité recommandait aussi la mise en place d'un système régulier d'établissements de rapports financiers et l'adoption de procédures uniformes pour la certification des comptes et leur vérification par des vérificateurs internes ou des commissaires aux comptes externes. Cette question a fait l'objet d'échanges de vues lors d'une réunion officieuse de représentants d'un certain nombre d'organisations coopérantes en décembre 1975, et un accord a été obtenu sur la mise en place d'un système tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes, prenant effet au 1er janvier 1976. A partir de cette date, les rapports du PNUE sur les activités du Programme du Fonds feront apparaître le montant des dépenses effectives; les encaisses provenant de fonds du PNUE détenues par les organisations coopérantes et les organisations de soutien ne dépasseront pas leurs besoins courants.

8. Le Comité des commissaires aux comptes recommandait en outre une révision du document type de projet : dans sa nouvelle forme, ce document comprendrait des rubriques telles que l'utilisation faite du matériel nécessaire au projet, l'affectation donnée aux revenus tirés du projet, les droits d'auteur et redevances, la responsabilité engagée pour dépassement des coûts, enfin un modèle de présentation du budget du projet sous forme normalisée. A cette fin, le PNUE a établi et diffusé de nouveaux modèles de document de projet et de budget de projet, ainsi que des procédures normalisées de révision des documents de projet. Ces modèles ont également fait l'objet d'entretiens et d'accords avec les représentants des institutions coopérantes, lors de la réunion mentionnée ci-dessus. Ils seront suivis à partir du 1er janvier 1976.

9. Comme il était indiqué dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, l'Administration a accepté, pour tenir compte des observations du Comité, d'analyser en détail l'utilisation faite, à l'occasion de projets, du personnel propre à chaque organisation et des services de consultants. Des mesures ont été prises pour que le

coût des services de consultants figure au budget approprié (budget ordinaire ou dépenses du programme et d'appui au programme), ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 18 du rapport du Comité des commissaires aux comptes. Le Directeur exécutif a toutefois continué à utiliser les services de quelques consultants pour la mise au point de certains projets importants, et il a imputé le coût de ces services sur le budget du projet correspondant.

10. Le Directeur exécutif fait connaître qu'il a demandé au Gouvernement kényen d'accorder une exemption de la taxe sur les ventes au titre des fournitures acquises localement.

11. Le Directeur exécutif a pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif concernant les mesures tendant à assurer que l'appui au programme et la capacité administrative soient compatibles avec un niveau réaliste d'exécution du programme. Le Directeur exécutif tient à rappeler qu'aux deuxième et troisième sessions du Conseil d'administration, il a bien indiqué qu'à son avis il ne convenait pas de retenir, pour juger des succès obtenus par le PNUE, la proportion entre dépenses afférentes aux projets et dépenses du programme et d'appui au programme. A son avis, une telle démarche ne serait logique que si le PNUE était uniquement un organisme de financement. Or, le Directeur exécutif est convaincu que l'appui au programme et la capacité administrative que le Conseil d'administration a approuvés représentent, en matière de personnel, un minimum indispensable au PNUE pour s'acquitter du mandat que lui a attribué l'Assemblée générale par sa résolution 2997 (XXVII). Le Directeur exécutif fait également observer que la proportion des dépenses du programme et d'appui au programme dans les dépenses totales du PNUE diminuera considérablement en 1976, étant donné l'important volume de dépenses afférentes à des projets déjà engagées pour cette année et pour lesquelles des documents de projet ont été signés, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du Programme du Fonds en 1975 (UNEP/GC/69).

12. Enfin, le Directeur exécutif a pris note des observations du Comité des commissaires aux comptes concernant la vérification des comptes bancaires et a suivi, à ce sujet, les suggestions du Comité.

Décision recommandée au Conseil d'administration

13. Compte tenu des observations qui précèdent, le Conseil d'administration voudra peut-être prendre note du rapport financier et des comptes du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 1974 et les approuver, et prendre note des observations du Directeur exécutif concernant l'opinion du Comité des commissaires aux comptes et les observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport.

V. RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1. Le Comité des commissaires aux comptes, créé en vertu de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, est tenu, aux termes de la résolution 3192 (XXVIII) de l'Assemblée générale, de vérifier les comptes du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement conformément à l'article XII du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et de l'annexe audit Règlement, intitulée "Mandat additionnel régissant la vérification des comptes de l'Organisation des Nations Unies".

Etats financiers présentés pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975

2. Le Directeur exécutif du PNUE a présenté, pour vérification, les deux états financiers suivants, accompagnés de quatre tableaux explicatifs :

Etat I Etat de l'actif, du passif et des fonds inutilisés au
31 décembre 1975

Etat II Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice terminé
le 31 décembre 1975.

Etendue de la vérification

3. L'étendue de la vérification des comptes par le Comité des commissaires aux comptes est précisée dans le Règlement financier, qui dispose que :

"La vérification des comptes est effectuée, conformément aux normes usuelles généralement acceptées en la matière et, sous réserve de directives spéciales de l'Assemblée générale, conformément au mandat additionnel joint en annexe au présent règlement.

Le Comité des commissaires aux comptes a la faculté de formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, sur le système comptable, sur les contrôles financiers intérieurs et, en général, sur l'administration et la gestion de l'Organisation.

Le Comité des commissaires aux comptes est complètement indépendant et seul responsable de l'exécution de la vérification."

4. Le paragraphe 1 de l'annexe au Règlement financier mentionnée ci-dessus prévoit que :

"Le Comité des commissaires aux comptes vérifie conjointement et séparément les comptes de l'Organisation des Nations Unies, y compris tous les fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux, comme il le juge nécessaire pour s'assurer :

a) Que les états financiers sont conformes aux livres et écritures de l'Organisation;

b) Que les opérations financières dont les états rendent compte ont été conformes aux règles et règlements, aux dispositions budgétaires et aux autres directives applicables;

c) Que les valeurs et le numéraire déposés en banque ou en caisse ont été soit vérifiés grâce à des certificats directement reçus des dépositaires de l'Organisation, soit effectivement comptés;

d) Que les contrôles intérieurs, y compris la vérification intérieure des comptes, sont adéquats eu égard à la mesure dans laquelle on s'y fie;

e) Que tous les éléments de l'actif et du passif ainsi que tous les excédents et déficits ont été comptabilisés selon des procédures qu'il juge satisfaisantes."

5. Le Comité a vérifié les comptes conformément aux principes énoncés ci-dessus et a notamment effectué un examen général des procédures comptables et des systèmes de contrôle financier interne et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives dans la mesure qu'il a jugée nécessaire en l'occurrence.

6. Le Comité a vérifié les comptes et états financiers à Nairobi.

Observations et recommandations des commissaires aux comptes

Observations générales

7. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1975, les recettes du Fonds se sont élevées à 15 803 708 dollars; pendant la même période, les dépenses se sont chiffrées à 18 061 895 dollars, d'où un excédent des dépenses par rapport aux recettes de 2 258 187 dollars. Le solde des fonds inutilisés à la fin de l'exercice s'élevait à 17 572 741 dollars.

8. Le Conseil d'administration a approuvé pour les activités relevant du programme (y compris les activités relevant de la réserve du programme) des crédits de 22,7 millions de dollars, dont 12 943 250 dollars ont été dépensés ou engagés.

9. Les crédits ouverts au titre de l'appui au programme et des dépenses d'administration s'élevaient respectivement à 5 221 000 dollars et 5 083 009 dollars.

Construction de locaux temporaires à usage de bureaux pour le PNUE à Nairobi

10. Le Gouvernement kényen a fourni au PNUE des locaux à usage de bureaux dont le loyer était subventionné à 50 p. 100. Cet arrangement devait durer cinq ans et se terminer le 30 septembre 1978, mais le PNUE s'est installé en décembre 1975 dans ses locaux temporaires. Il était prévu de construire un siège permanent pour le PNUE à Nairobi, mais au cours de consultations qui ont eu lieu au Siège, à New York, en mars 1975 on s'est aperçu qu'il n'était pas réaliste de compter occuper le siège permanent avant le début de 1982. Le PNUE a donc construit des locaux temporaires à usage de bureaux sur un terrain fourni par le Gouvernement kényen à Gigiri (Nairobi).

11. Le coût total de la construction s'élève à 1 895 813 dollars, déduction faite d'une somme de 34 337 dollars au titre de la taxe à la vente qui a été perçue sur les marchandises achetées par l'entrepreneur et que l'Administration espère se faire rembourser par le Gouvernement kényen. En outre, il faudrait engager des dépenses s'élevant au total à 150 000 dollars environ par an au titre des réparations des bâtiments temporaires, des services d'entretien, des nettoyeurs, du personnel de service, etc. Le Gouvernement kényen a versé une contribution de 300 000 shillings kényens (738 916 dollars des Etats-Unis) pour couvrir une partie de ces frais. Le solde des dépenses de construction a été financé à l'aide d'une avance de 1 150 000 dollars du Fonds du PNUE, qu'il est prévu d'imputer sur le crédit ouvert au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies au titre de la location de locaux et sur le crédit ouvert au titre des dépenses des programmes et des dépenses d'appui au programme du Fonds pendant la période de six ans allant de 1976 à 1981. Le déficit net de 6 897 dollars a été absorbé dans le budget de 1975 au titre des dépenses du programme et des dépenses d'appui au programme.

12. Le Gouvernement kényen avait accepté en 1972 d'envisager de contribuer à la construction d'un siège permanent. Cependant, en contribuant pour 300 000 shillings kényens à la construction des locaux temporaires, il a manifesté l'intention de ne pas participer davantage aux dépenses de construction. L'Administration a eu des contacts avec le gouvernement à ce sujet et il y a lieu de noter que le représentant du Kenya à la quatrième session du Conseil d'administration a réaffirmé que son gouvernement avait l'intention de contribuer à la construction d'un siège permanent.

13. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement envisage d'occuper les locaux temporaires jusqu'en 1982, date à laquelle, escompte-t-on, le siège permanent sera prêt à être occupé. Le PNUE n'a pas encore déterminé ce qu'il fera des locaux temporaires lorsque le bâtiment permanent sera terminé. Vu les dépenses considérables qui ont été engagées pour construire les locaux temporaires, les vérificateurs extérieurs des comptes ont suggéré d'incorporer finalement ces bâtiments dans le complexe du siège permanent. Le Comité note avec satisfaction que cette suggestion a été favorablement accueillie et que l'Administration a l'intention d'en tenir compte.

Projets faisant double emploi

14. Un projet interne coûtant 290 000 dollars, en cours depuis janvier 1974, doit être achevé en juillet 1976. En mai 1975, un autre projet bénéficiant de l'appui du PNUE pour 1 551 500 dollars a été confié à une organisation de soutien (Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources - UICN). On s'est aperçu que bien que de plus grande envergure le projet de l'UICN touchait plus ou moins au même domaine et avait à peu près les mêmes objectifs que le projet interne du PNUE. Dans le descriptif du projet de l'UICN il était indiqué que les travaux déjà réalisés étaient en général fragmentaires et devraient s'inscrire dans une stratégie globale qui serait fondée sur une vue d'ensemble de la situation et sur des priorités bien définies. Or, le projet interne déjà en cours de réalisation n'a pas été intégré, comme il aurait dû l'être, au projet, plus vaste, de l'UICN.

15. L'Administration a déclaré que le projet interne permettait de fournir des services d'experts au secrétariat du PNUE qui manque de professionnels alors que le projet de l'UICN portait surtout sur l'assistance technique et l'appui aux pays. Si tel est le cas, l'exécution d'un projet à cette fin ne serait pas conforme aux critères adoptés par le PNUE pour imputer des dépenses sur la rubrique activités

relevant du programme du Fonds ou sur la rubrique appui au programme. Or, puisque les dépenses du projet interne ont été imputées sur la rubrique "Activités relevant du programme du Fonds", ses activités auraient dû être coordonnées avec celles du projet de l'UICN.

16. Le Comité insiste sur la nécessité d'examiner plus attentivement les propositions de projets eu égard aux projets en cours, afin d'éviter les doubles emplois et le gaspillage.

Projet d'éducation écologique

17. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a approuvé en 1975 un projet de trois ans de l'UNESCO - le Programme international d'éducation et de formation environnementales. Avant d'approuver ce programme, le PNUE appuyait, selon les besoins, des projets portant sur certains secteurs de l'éducation écologique et sans rapport entre eux. Certains de ces projets se sont avérés inutiles car les objectifs énoncés dans le descriptif n'ont pas été atteints. Toutefois, même après avoir approuvé le projet de l'UNESCO, le PNUE a approuvé d'autres projets qui n'étaient pas, au moment de leur conception et de leur élaboration, coordonnés avec le grand programme d'éducation écologique.

18. L'Administration a expliqué que les deux premières années d'activité du Fonds devaient être considérées comme une étape consacrée à la conception des programmes qui supposait des recherches générales, des tâtonnements, et l'identification et la définition des activités opérationnelles. Le PNUE faisait oeuvre de pionnier dans de nombreux domaines et établissait des liens nouveaux avec le système des Nations Unies sur une base différente de celle sur laquelle se fondent les relations entre le PNUD et les organisations chargées de l'exécution.

19. Le Comité suggère de coordonner tous les projets envisagés dans ce domaine tant que le programme PNUE/UNESCO d'éducation écologique n'aura pas permis de jeter les bases d'une stratégie et d'une méthodologie globales.

Examen et contrôle des projets, suite à donner et évaluation

20. Les projets sont exécutés par des organisations coopérantes et des organisations de soutien. Certains sont exécutés comme projets internes. On établit un descriptif du projet qui énonce les objectifs du projet ainsi que la suite à donner une fois le projet achevé. Après examen de certains projets on constate ce qui suit :

a) Dans certains projets, les activités n'ont pas été coordonnées avec diverses activités parallèles exécutées dans le même domaine par d'autres organismes des Nations Unies;

b) Les objectifs énoncés dans les descriptifs de certains projets n'ont pas été atteints;

c) Un projet n'a pas été exécuté du tout; après 10 mois de retard, l'organisation coopérante s'est aperçue qu'elle n'était pas en mesure d'exécuter le projet et a remboursé l'argent;

d) Lorsque le PNUE a reçu le rapport final concernant un projet, il s'est aperçu que l'organisation coopérante n'avait pas interprété comme lui l'objectif du projet. Il s'est également aperçu que le projet ne correspondait plus aux objectifs du PNUE;

e) Dans certains cas, il y a eu des retards dans l'exécution des projets.

21. L'Administration du PNUE se rend compte des défauts susmentionnés et prend des mesures pour bien définir les objectifs des projets et assurer un contrôle permanent. Le Comité recommande de concevoir et d'élaborer les projets en ayant une idée plus nette de leurs objectifs, de choisir soigneusement les organisations chargées de l'exécution et d'examiner de plus près les propositions de projets. Il faudrait également établir un mécanisme efficace de contrôle de l'exploitation de l'information, ce qui donnerait au PNUE la possibilité de comparer de manière suivie l'exécution des projets en cours à des paramètres énoncés dans le descriptif.

22. L'une des fonctions du PNUE est d'encourager et de coordonner le rassemblement et la diffusion généralisés de connaissances écologiques. Un grand nombre de séminaires, et d'ateliers - dont les résultats pourraient utilement être appliqués à d'autres pays - ont été organisés en vue de rassembler les connaissances existantes, de découvrir les lacunes et de déterminer les sources de connaissances et de savoir-faire technique en matière d'environnement. Il reste à établir un système de diffusion de ces connaissances.

23. Certains des descriptifs de projets prévoyaient de maintenir des contacts avec les personnes ayant participé à des cours de formation afin d'obtenir leur concours pour des études qui pourraient être faites ou d'établir dans quelle mesure ils avaient mis leurs connaissances en pratique. Les vérificateurs extérieurs des comptes ont suggéré d'entreprendre des projets pilotes dans lesquels on ferait appel au personnel ayant bénéficié de cette formation pour atteindre les objectifs énoncés dans les descriptifs de projets. Le PNUE se rend compte de l'importance de l'évaluation des projets et a mis au point une méthode pilote d'évaluation.

24. Outre l'évaluation des projets pris individuellement et des résultats dans un domaine d'activité déterminé, il faudrait également envisager, dans toute la mesure du possible, de comparer l'apport financier et les résultats du programme pour l'environnement lancé par le PNUE.

Intérêts perçus par les organisations coopérantes sur les fonds du PNUE détenus par elles

25. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement avance des fonds aux organisations coopérantes pour exécuter des projets. Comme le montant des fonds qui sont versés périodiquement aux organisations n'est pas calculé sur la base d'une estimation des besoins de trésorerie desdites organisations, celles-ci ont accumulé des soldes considérables. Au 31 décembre 1974, le trop-perçu des organisations coopérantes en ce qui concerne les fonds du PNUE se montait au total à plus de 1,8 million de dollars et était passé à plus de 2,2 millions de dollars à la fin de décembre 1975. Les organisations placent en général à court terme les fonds dont elles n'ont pas besoin pour leurs dépenses immédiates; les recettes provenant de ces placements de fonds du PNUE doivent être portées au crédit du PNUE.

26. L'Administration a fait savoir que la question avait été abordée en décembre 1975 au cours d'une réunion officieuse avec des représentants de certaines organisations coopérantes. Il a été noté lors de cette réunion qu'il ne serait pas possible de calculer les intérêts perçus dans ces conditions exceptionnelles étant donné que, selon la pratique suivie par la plupart des organisations, il n'est pas tenu de comptabilité distincte lorsque les fonds du PNUE sont placés.

27. Le Comité estime qu'il y a lieu d'examiner assez en détail les cas précis où il existe des soldes considérables. Il n'est peut-être pas possible d'isoler les intérêts accumulés sur le solde des fonds du PNUF qui sont fondus à d'autres fonds, mais le Comité ne voit pas de difficulté à répartir les revenus des placements des organisations au prorata des fonds du PNUE et des autres fonds. L'Administration a déclaré qu'à l'avenir la question de soldes importants ne se posera plus car les fonds seront versés en fonction des besoins immédiats évalués sur la base des dépenses prévues pour une période de trois mois.

Location de matériel de bureau

28. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement louait depuis 1974, au lieu de les acheter, des machines à écrire dont il avait besoin en permanence. La location a fini, dans certains cas par devenir plus onéreuse que l'achat de machines à écrire. Les frais de location ont atteint 29 220 dollars, ce qui correspond au prix de 49 des 55 machines à écrire électriques qui ont été achetées par la suite.

29. L'Administration a reconnu que les arrangements qui avaient été pris n'étaient pas les plus économiques mais a expliqué qu'en l'occurrence les machines avaient été louées parce qu'on en avait besoin d'urgence, qu'il y avait des restrictions budgétaires, etc. Les besoins ont maintenant été revus et des mesures correctives seront prises le cas échéant.

Dépenses d'administration et dépenses d'appui au programme

30. Les années précédentes, l'attention a été appelée sur la proportion élevée que représentaient les dépenses d'administration et les dépenses d'appui au programme (47 p. 100 des dépenses totales en 1974 et 45 p. 100 en 1973).

31. En 1975, les dépenses d'administration et les dépenses d'appui au programme (appelées désormais dépenses du programme et dépenses d'appui au programme) financées par le Fonds se sont élevées à 5 083 009 dollars. Si l'on y ajoute les dépenses pour le secrétariat (2 432 198 dollars) qui sont imputées sur le budget ordinaire, les dépenses totales se sont élevées à 7 515 207 dollars. Comme les dépenses du programme, y compris celles des activités relevant de la réserve du programme, se sont élevées à 12 943 250 dollars, les dépenses d'administration et les dépenses d'appui au programme ont représenté 37 p. 100 du montant total des dépenses (20 458 457 dollars).

32. Il est encourageant que le pourcentage des dépenses totales représenté par les dépenses d'administration et les dépenses d'appui au programme ait considérablement diminué.

Suite donnée aux recommandations faites l'année dernière

33. D'une manière générale, l'Administration a donné suite aux recommandations faites l'année dernière.

Remerciements

34. Le Comité des commissaires aux comptes tient à exprimer ses remerciements au Directeur exécutif, à ses collaborateurs et à leur personnel, ainsi qu'au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, pour leur coopération et l'aide qu'ils lui ont apportée.

L'Auditeur général du Canada,

(Signé) J. J. MACDONNEL

Le Contrôleur général des comptes de Colombie,

(Signé) A. MARTINEZ-ZULETA

Le Vérificateur général des comptes du Pakistan,

(Signé) A. HAMID

Le 25 juin 1976

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
